

Dossier d'information Mairie



(Conforme aux spécifications de la loi Abeille et à l'arrêté du 12 octobre 2016)

Concernant la modification d'une installation radioélectrique pour le site T64474

rue SAINT MARTIN STADE ST MARTIN 64200 BIARRITZ

Le projet de Bouygues Telecom s'inscrit dans le cadre d'une
évolution de l'antenne-relais existante vers la cinquième
génération de réseau mobile.

Date : 10/06/2021



1. Fiche d'identité du site

Commune : BIARRITZ

Nom du site : T64474

Adresse du site : rue SAINT MARTIN STADE ST MARTIN 64200 BIARRITZ

Coordonnées du site en Lambert 2E (Lambert II Etendu) :

X : 284809 Y : 1838181 Z : 63

Le projet concerne la modification d'une antenne relais existante.

Et fait l'objet d'une / d'un :

OUI	Déclaration préalable
NON	Permis de construire



b. Calendrier indicatif

La mise en service du site en amont ou en retard de la date indiquée ne peut être pénalisée par le non-respect de ce calendrier indicatif.

Ce calendrier a un but informatif et est soumis aux aléas de la construction et des formalités administratives.

Date prévisionnelle de mise en service : **SEPTEMBRE 2021**

6. Caractéristiques d'ingénierie de l'installation projetée

Nombre d'antennes total prévues : 6



Elément(s) modifié(s) ou ajouté(s)

a. Antennes à faisceaux fixe 3

N° Antenne	Génération de système mobile	Gammes de fréquences	Azimut (°) ¹	HMA (m) ²	Angle d'inclinaison – Tilt(°) ³	Puissance Isotrope Rayonnée (dBw)
ANT844104	2G	GSM 900	0°	22.52m	0°	26.60
	3G	UMTS 900				26.60
	3G	UMTS 2100				Inactive
ANT844105	4G	LTE 700	120°	22.52m	0°	31.80
ANT844106	4G	LTE 800	250°			31.80
	4G	LTE 1800				34.80
	4G / 5G	LTE /NR 2100				34.80

¹ Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique

² HMA: hauteur moyenne de l'antenne par rapport au sol

³ Angle d'inclinaison prévisionnel de l'antenne par rapport à la verticale

b. Antennes à faisceaux orientables 3

N° Antenne	Génération de système mobile	Gammes de fréquences	Azimut (°) ⁴	HMA (m) ⁵	Angle d'inclinaison – Tilt(°) ⁶	Puissance Isotrope Rayonnée (dBw)
AAU5639W	5G	NR 3500	0°	22.97m	0°	48.80
AAU5639W	5G	NR 3500	120°			48.80
AAU5639W	5G	NR 3500	250°			48.80

Tableau de correspondance des puissances isotropes rayonnées et puissance apparentes rayonnées en dB Watt

PIRE (dBW)	PAR (dBW)		PIRE (dBW)	PAR (dBW)		PIRE (dBW)	PAR (dBW)
20	17,85		41	38,85		62	59,85
21	18,85		42	39,85		63	60,85
22	19,85		43	40,5		64	61,85
23	20,85		44	41,85		65	62,85
24	21,85		45	42,85		66	63,85
25	22,85		46	43,85		60	57,85
26	23,85		47	44,85		61	58,85
27	24,85		48	45,85		62	59,85
28	25,85		49	46,85		63	60,85
29	26,85		50	47,85		64	61,85
30	27,85		51	48,85		65	62,85
31	28,85		52	49,85		66	63,85
32	29,85		53	50,85		67	64,85
33	30,85		54	51,85		68	65,85
34	31,85		55	52,85		69	66,85
35	32,85		56	53,85		70	67,85
36	33,85		57	54,85		71	68,85
37	34,85		58	55,85		72	69,85
38	35,85		59	56,85		73	70,85
39	36,85		60	57,85		74	71,85
40	37,85		61	58,85		75	72,85

⁴ Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique

⁵ HMA: hauteur moyenne de l'antenne par rapport au sol

⁶ Angle d'inclinaison prévisionnel de l'antenne par rapport à la verticale



Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, l'introduction de la technologie 5G fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence Nationale des Fréquences pour chacun des sites et opérateur concernés. Bouygues Telecom respecte les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.

7. Informations

a. Périmètre de sécurité

Existence d'un périmètre de sécurité¹ accessible au public ?

¹zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

X	Non accessible au public
	Balisé

b. Etablissements particuliers

Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission ?

	Oui
X	Non

Estimation des antennes à faisceaux fixes

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux fixes de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (% norme)	ESTIMATION DE CHAMPS REÇUS (V/m)*
				< x
				<x
				<x

*La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessous doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion < x.

Estimation des antennes à faisceaux orientables

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux orientables (5G) de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (% norme)	ESTIMATION DE CHAMPS REÇUS (V/m)*
				< x
				<x
				<x

*La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessous doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion < x.

La présentation distincte des expositions, introduite dans la révision 2.0 du 07/11/2019 des lignes directrices nationales sur la présentation des résultats de simulation, répond à un objectif de transparence.

La distinction, entre l'exposition des antennes à faisceaux fixes d'une part et orientables d'autre part, s'explique par la nature très différentes des expositions.